



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Moyens et de la Coordination
des Politiques Publiques

Gap, le 28 juin 2016

Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Affaire suivie par : Carine RIBES
Téléphone : 04.92.40.49.68.
Télécopie : 04.92.40.49.69
Courriel : carine.ribes@hautes-alpes.gouv.fr

Rénovation de l'alimentation électrique de la Haute Durance – RTE Compte -rendu du comité de suivi des mesures d'Évitement Réduction Compensation du 22 juin 2016 – 14h30 – Salle Jean Moulin

Le 22 juin 2016, s'est tenue à la Préfecture, Salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Yves HOCDE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes et de Mme Colette VIOUJAS, Directrice des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques, la seconde réunion du comité de suivi des mesures d'Évitement Réduction Compensation (ERC) concernant le projet de rénovation de l'alimentation électrique de la Haute-Durance – RTE.

Étaient présents :

- M. Michel André, Mission Énergie, représentant M. le Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes
- M. Jadoul, Programme européen Life Elia
- M. Lecordix, Directeur adjoint, Direction Départementale des Territoires
- M. Fiquet, Chef du service Eau Environnement et Forêt, Direction Départementale des Territoires
- M. Discours, service Eau Environnement et Forêt, Direction Départementale des Territoires
- M. Blanchard, Office National des Forêts
- M. Moullec, Chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Mme Vidal, Parc National des Écrins
- M. Cancé, Centre Régional de la Propriété Forestière PACA, accompagné de M. Tacussel et de Mme Marty – CRPF.
- M. Lions et Mme Girard, Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
- Mme Homand – Association Arnica Montana,
- M. Peyron – Ligue de Protection des Oiseaux PACA
- Mme Lessard, Chef de projet RTE accompagnée de Mme Oudard – RTE
- Mme Keller, Bureau d'étude ECOMED
- Mme Ribes, Chef du Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques, Préfecture.

Participaient en qualités de personnalités qualifiées invitées :

- M. Phisel, Responsable du Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Excusés :

- M. Giordano, Maire de Saint-Martin-de-Queyrières
- M. Pernin, Adjoint au Maire de Rambaud
- M. Gorde, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- M. Robin Rolland, Adjoint au chef de l'Unité Biodiversité, du Service Biodiversité, Eau et Paysages (SPEB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Mme Vivat, Animation départementale Natura 2000, personnalité qualifiée invitée.

M. le Secrétaire général ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle les missions du comité et le rôle de l'État par le contrôle du respect de la réglementation applicable. Il indique que l'exemplarité du projet est la condition essentielle au soutien et à l'accompagnement de l'État. Il demande aux membres présents s'ils souhaitent intervenir avant la présentation des mesures ERC par RTE (powerpoint). Il donne la parole aux représentants de RTE.

Mme Lessard fait un point d'avancement des travaux et cède la parole à Mme Keller, représentant le bureau d'étude ECOMED pour présenter le suivi environnemental des travaux.

Mme Keller rappelle les grands principes :

- des réunions de **sensibilisation** avant travaux sur les engagements pris par RTE, leur modalités de mise en œuvre et les sanctions encourus en cas de non respect ;
- des **audits préalables** : repérage sur le terrain des enjeux avec le chef de chantier, marquage/mise en défens des zones à préserver, rappel des prescriptions, analyse de propositions d'adaptation ponctuelles du projet ;
- des **audits de contrôle** et d'évaluation des mesures ;
- une procédure de compte-rendu envoyés régulièrement à la DREAL.

Mme Keller apporte des précisions concernant :

1/ l'Ibérus du Mont Aurouze :

- une station définie en 2012 évitée et une station en expansion potentiellement impactée ayant conduit à un arrêt des travaux en 2015 au niveau des 2 pylônes concernés (P3, pylônes 4 et 5, l'Argentière la Bessée).
- un plan d'actions validé par la DREAL :
 - arrêt des travaux jusqu'à l'été 2016
 - étude précise de l'évolution de la population
 - analyse des possibilités d'évitement
 - choix d'une stratégie au regard des résultats, en concertation avec les Services de l'État.

Un inventaires complémentaire est prévu mi-juillet 2016.

2/ le Circaète Jean-le-blanc

- l'observation, en mai 2016, d'une nouvelle aire de Circaète Jean-le-blanc sur la commune de Réotier à proximité de travaux de déboisement en cours a conduit à l'arrêt immédiat des travaux entre les pylône 47 et 52.

Un plan d'actions a été validé par l'ONCFS et la DDT :

- arrêt des travaux sur 500 m de part et d'autre de l'aire,
- vérification de l'effectivité de la reproduction en juin,
- maintien de l'arrêt de travaux jusqu'à mi-août si la reproduction est confirmée ou reprise des travaux dans le cas contraire.

Un inventaire complémentaire est prévu fin juin.

M. Phisel met en garde sur les pontes différée dans le temps pour le couple de circaètes repéré sur Réotier. En effet, les pontes peuvent être tardives en raison de l'arrivée tardive des chaleurs estivales cette année.

Mme Keller acte qu'un second passage de l'ornithologue sera à prévoir à 15 jours d'intervalle du premier prévu début juillet. L'observation se fera à distance afin de ne pas déranger l'espèce.

Mme Keller présente l'état d'avancement des mesures compensatoires. Elle rappelle que les mesures sont fixées sur le délai de réalisation total du projet (5 ans).

Pour les projets P1 et P2 :

C1 - Restauration et gestion d'une parcelle agricole pour la gagée des champs
Restauration d'anciennes parcelles agricoles au niveau du poste de Serre Barbin (2ha).

C2 – Restauration de la fonctionnalité de la ripisylve de l'île forestière de l'Estang
Reconnexion du boisement alluviale de la Durance (7 ha).

Pour les projets P3, P4, P5 et P6 :

C1 - Restauration de pelouses sèches à mésophile
Garantir le maintien des milieux ouverts et la biodiversité associée par le pastoralisme (30ha).

C2 - Restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées – volet expérimental
Restaurer les milieux remaniés lors de travaux temporaires (pistes, plateformes) (13ha).
Cette mesure fera l'objet d'une thèse co-financée par RTE – IRSTEA et ECOMED.

C3 - Mise en place de cultures à gibier
Créer et entretenir des cultures permettant le développement d'une entomofaune riche et abondante favorable aux oiseaux, aux reptiles et aux chiroptères (10ha)

C4 - Gestion conservatoire des habitats boisés
Mise en place d'îlots de sénescence en forêt privée (54ha).
Cette mesure fait l'objet d'un partenariat avec le CRPF avec une zone d'étude de 150ha pour 54 ha retenus au final.

C5 – Expertise des ouvrages d'art existants
Pérenniser les gîtes à chiroptères existants – établir un plan d'actions pour améliorer l'attrait des ouvrages peu ou non colonisés.

C6 – Restauration écologique d'un bas marais alcalin
Rétablir le fonctionnement initial (avant drainage) du bas-marais pour maintenir la population de Choin ferrugineux notamment (3127 m²).

C7 – Identification des points de conflits entre le réseau électrique existant et l'utilisation du territoire par les rapaces
Mise en place d'un suivi scientifique de l'Aigle royal par balise GPS
Identification des points de mortalité pour l'espèce
Sécurisation du réseau.

M. le Secrétaire général donne la parole aux membres du comité.

M. Blanchard demande pourquoi la mesure concernant les îlots de sénescence ne s'applique pas en forêt communale.

Mme Keller répond que cela reste possible mais qu'aucune demande n'a été faite à ce stade.

Mme Keller précise que, concernant l'aigle royal, un groupe de travail sera mis en place très prochainement intégrant l'association « envergure », le parc des Écrins au titre de l'expertise scientifique ainsi que d'autres acteurs, sous pilotage de la DREAL.

M. Phisel demande à ce que l'Union Française des centres de sauvegarde de la faune sauvage ou lui-même, en tant que responsable de centre et expert, soit invité à y participer.

Il est précisé que les nouvelles lignes sont déjà équipées d'avisphères.

M. Phisel rappelle que le danger de collision ne concerne pas que l'aigle royal. Il précise que le danger est plus prégnant sur les premières années d'installation des lignes car les oiseaux connaissent très bien leur environnement et que ce sont les changements qui créent le risque. Il précise qu'à ce jour, aucun oiseau accidenté n'a été amené au centre de sauvegarde de la faune sauvage et que, le cas échéant, la radiographie permettra de s'assurer de la réalité de l'accidentologie avec une ligne aérienne.

Mme Lessard indique que les nouvelles balises installées ont été développées avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

M. le Secrétaire général demande aux membres présents s'ils souhaitent des précisions sur les éléments présentés et donne la parole à la DDT pour la présentation des mesures compensatoires au défrichement.

M. Fiquet précise que la compensation au défrichement n'est pas le sujet du comité mais que cette présentation enrichie la réflexion menée.

M. Discours présente les mesures compensatoires au défrichement. Il rappelle les principes applicables aux autorisations de défrichement :

- un travail à l'échelle de l'ensemble du programmes ;
- une approche cumulative de l'ensemble des surfaces défrichées par RTE ;
- le défrichement en forêt domaniale non soumis à autorisation préfectorale ;
- une autorisation de défricher au droit des pylônes (400 m² maximum/pylône).

Les surfaces correspondantes ont été déterminées :

P1 - AP du 22/06/15 – défrichement de 600 m²
P3 - AP du 04/12/15 – défrichement de 20 221 m²
P4 - AP du 20/10/15 – défrichement de 36 380 m²
P6 - AP du 06/10/15 – défrichement de 33 420 m²
Hangar St Crépin - AP du 06/11/15 – défrichement de 950 m²

TOTAL = 91 571 m² (9,1571 ha)

Cette surface totale de défrichement rend obligatoires les mesures compensatoires. Pour le calcul de la compensation, l'article L 341-6 du code forestier précise que l'État subordonne son autorisation à plusieurs conditions :

- des travaux sylvicoles pour une surface correspondant à celle défrichée assortie d'un coefficient multiplicateur de 1 à 5 ;
- l'exécution de travaux ou mesures visant à réduire les risques naturels.

Et pour chaque pylône :

- l'estimation des rôles économique, social, environnemental et de protection de la forêt ;
- la définition de niveaux d'enjeu par rôle.

Les coefficient suivants ont été calculés :

P1 – coefficient de 5
P3 - coefficient de 3,57
P4 - coefficient de 4,01
P6 - coefficient de 3,99
Hangar St Crépin - coefficient de 5

COEFFICIENT MOYEN = 4,31

Soit une surface totale à compenser de 39,475 ha qui correspond à une compensation financière de 183 211,5 € sur la base du barème régional de 5100 € /ha.

Sur cette base ont été définis :

- un groupe de travail regroupant ONF, CRPF, RTM et DDT ;
- des mesures sur l'ensemble du projet et pas au lieu des défrichements ;
- des travaux sylvicoles et mesures contre les risques naturels ;
- des mesures en forêts privée et communale, au prorata des défrichements.

Le CRPF est invité à apporter des précisions :

Il est indiqué que trois types de travaux sont envisagés : le dépressage (réduction de la densité des essences ciblées ou éclaircie) à titre principal, le reboisement ou le décapage.

Au total, 22 sites seraient potentiellement concernés représentant 368 hectares.

Mme Homand souhaite des précisions sur le fait que les mesures compensatoires ne s'appliquent pas en forêts domaniales et demande quelle surface ces forêts représentent pour le projet.

Mme Lessard précise que 80 % des lignes se trouvent en forêt domaniale.

M. Fiquet rappelle que réglementairement, il n'y a pas d'autorisation de défrichement en forêt domaniale mais que les coupes sont bien évidemment définies et autorisées au moyen de conventions avec l'ONF.

M. le Secrétaire général demande aux membres présents s'ils souhaitent des précisions sur les éléments présentés. Aucune question n'étant posée, les questions diverses sont abordées.

Mme Lessard rappelle le projet P7 qui est une mesure additionnelle consistant à enfouir la ligne 63 000V entre Embrun et Serre-Ponçon (balcons de Serre-Ponçon, à partir de la baie Saint-Michel jusqu'à Embrun). Elle indique qu'une étude technique pour accrocher une ligne au pont de Savines a été lancée et que la DIRMED demande des études complémentaires. D'autres solutions, comme la traversée du lac seront également étudiées. Les études environnementales seront lancées cet été.

Concernant le torrent des Ayes, une convention est en cours avec le Département qui déléguera à RTE la maîtrise d'ouvrage. La commande de l'étude hydraulique sera faite à l'été dans l'optique d'une consultation des entreprises pour des travaux à l'automne dans le but de rendre le radier du pont de la RD dans lequel est enfouie la ligne franchissable à la faune piscicole.

Le financement est partagé entre RTE (30%) et l'Agence de l'eau (70%).

Concernant la Guisane, Mme Lessard précise que RTE a engagé une étude à la demande de la DDT pour rechercher un tracé tenant compte de l'espace de mobilité de la Guisane. En effet, le tracé initialement prévu de la ligne enterrée était situé au droit d'une digue ancienne bordant le lit vif en rive droite de la Guisane. Cette étude confirme la nécessité d'implanter la ligne au delà de la digue et à une profondeur supérieur à 4 m de profondeur si l'ouvrage est maintenu au sein de l'espace de mobilité.

M. Fiquet rappelle qu'il y a un enjeu morphologique important sur ce secteur et que les ouvrages ne doivent pas figer le lit, ni perturber le fonctionnement écologique tant sur l'aspect piscicole que sur le transport de sédiments.

M. Jadoul est invité à présenter l'avancement du programme Life Elia « Haute Durance ». Ce programme s'ajoute aux mesures ERC par des actions spécifiques sur les milieux naturels et forestiers. Il n'est en aucun cas un programme de compensation au projet. Ce programme bénéficie de fonds européens. L'intérêt de ce programme est qu'il concerne le seul site en biogéographie alpine.

Les deux principaux axes de travail sont la création de lisières étagées par la plantation de plus de 35 000 plants d'essences locales (en partenariat avec les pépinières Robin) et la restauration de pelouse avec l'appui du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et de la chambre d'agriculture. **M. Jadoul** demande aux acteurs de terrains de faire connaître les terrains propices à ces mesures. Il souligne l'intérêt relevé de ces mesures par l'implémentation de ces techniques du programme Life à l'échelle nationale.

M. le Secrétaire général donne la parole aux membres du comité pour toute question sur l'ensemble des points abordés. Aucun membre ne souhaitant intervenir, il propose d'organiser une nouvelle réunion du comité au 1^{er} semestre 2017 et renouvelle ses remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence.

Le Président,
Yves HOCDE